

---

**De:** Michel\_Laferriere  
**Envoyé:** 27 mai, 2003 15:11  
**À:** Danielle.Dallaire@bape.gouv.qc.ca  
**Objet:** Réf. : Question laissée an suspend lors de l'audience publique

Le lixiviat va être acheminé vers les étangs municipaux qui eux se déversent dans le fleuve (selon Marco Bossé du MENV régional). Un mauvais traitement du lixiviat n'aurait pas d'impact direct important sur la santé humaine car les prises d'eau municipales sont en amont. Par contre, si le LES n'est pas suffisamment imperméable, ou en cas de problèmes (mauvais captage, bris de collecteur), le lixiviat peut migrer dans les eaux souterraines, créant un panache de contamination pouvant être véhiculé vers les puits privés de Matane-sur-Mer. Les atteintes à la santé via l'eau potable sont fonction des contaminations présentes.